



## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.10 (Ajout ou modification à l'étiquette d'un produit – Mélanges en cuve)

**N° de la demande :** 2013-2264  
**Demande :** Catégorie B.3.10 (ajout ou modification de l'étiquette du produit – mélanges en cuve)  
**Produit :** Herbicide M6316 SG  
**Numéro d'homologation :** 28730  
**Matière active (m.a.) :** 50 % de thifensulfuron-méthyle  
**N° de document de l'ARLA :** 2305996

### Contexte

L'herbicide M6316 SG, qui contient 50 % de thifensulfuron-méthyle, est homologué pour la suppression sélective en postlevée des dicotylédones dans les petites céréales, le canola tolérant l'imazamox et l'imazéthapyr et le lin CDC Triffid. L'herbicide M6313 SG peut être appliqué seul à raison de 30 g/ha plus un agent surfactant non ionique à raison de 0,2 % v/v, ou bien dans l'un des nombreux mélanges en cuve possibles. Pour obtenir des détails précis concernant les utilisations, les doses et les méthodes d'application, les mises en garde, les restrictions et le port d'équipement de protection individuelle, veuillez consulter l'étiquette du produit.

### But de la demande

La présente demande vise à modifier l'homologation de l'herbicide M6316 SG afin d'ajouter un mélange en cuve avec l'herbicide Starane II à raison de 0,21 L/ha pour la suppression supplémentaire du gaillet gratteron (un à six verticilles).

### Évaluation des propriétés chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale

Aucune évaluation des données chimiques ni aucune évaluation sanitaire ou environnementale n'est requise, car aucune modification n'a été apportée aux propriétés chimiques, à la formulation, au site d'utilisation ou au profil d'emploi du produit.

### Évaluation de la valeur

Le demandeur a présenté des données sur la valeur sous la forme d'une justification scientifique à des fins d'examen. L'ajout du mélange en cuve proposé avec l'herbicide Starane II est approuvé pour les raisons suivantes :

- L'étiquette de l'herbicide Starane (équivalent sur le plan agronomique à l'herbicide Starane II lorsqu'il est appliqué aux mêmes doses de m.a. par hectare) prévoit son utilisation en mélange en cuve avec divers produits contenant du thifensulfuron-méthyle, comme l'herbicide Refine SG (n° d'homologation 28285; 33,35 % de thifensulfuron-méthyle et 16,62 % de tribénuron-méthyle).

- Le profil d'utilisation et le mode d'emploi relatifs au mélange en cuve proposé sont étayés par l'étiquette de chacun des herbicides en question.
- L'homologation de ce mélange en cuve offrira aux producteurs une option supplémentaire pour la suppression des dicotylédones, comme le gaillet gratteron, à l'aide d'une application en un seul passage.

### **Conclusions**

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation de la demande en question et juge que les renseignements sont suffisants pour modifier l'homologation de l'herbicide M6316 SG afin d'y inclure le mélange en cuve avec l'herbicide Starane II.

## Références

Liste des études et des renseignements présentés par le titulaire

PMRA # 2296317: Rationale to support the tank mix of M6316 SG Herbicide + fluroxypyr herbicide. Authored by E.I. du Pont Canada Company. DACO. 10. pp. 1

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2013

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.